

NOM de l'association :

COMITÉ DES FÊTES

FICHE RÉSERVATION **2023-2024**Maison des Associations – 38070 St Quentin Fallavier

Réservation Matériel Association /Particulier (à retourner au Service d'aide à la vie associative)

Mail: comitedesfetes.sqf@gmail,com Portable de Nadège: 06.84.24.69.01

Nom du responsable de la réservation :				
Adresse:				
Tél : Date de la d	emande:			
N° d'assurance Date d'utilisation :				
Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total	
Petit matériel: caution 300.00 €				
Tables grises		2.00 €		
Plateaux + traverses+pieds pour poser appereil cuisson		2.00 €		
Chaises (en stock 49)		5.00 € les 10		
Bancs		1.00 €		
Mange debout (en stock 12)		5.00€		
Boulier loto		30.00 €		
Cafetières		20.00 €		
Chauffe saucisses (en stock 3)		20.00 €		
▲ Crépière (en stock 2)		20.00 €		
Carafes en verre 0.5l		1.00 € les 6		
Carafes en verre 1I		1. 50 € les 6		
Pichets en plastique 1I		3.00 € les 10		
*▲ Marmites		5.00 €		
Friteuses électriques 8L(en stock 4)		20.00 €		
Réchauds		8.00 €		
▲ BARNUM 3 m x 3 m (en stock 1)		30.00 €		
▲ BARNUM 4.5 m x 3 m (en stock 2)		35.00 €		
▲ BARNUM 4 m x 4 m (en stock 3)		35.00 €		
Gros matériel: caution de 600 €				
* Chapiteau (particuliers. associations hors commune)		300.00 €		
*▲ Chapiteau (associations St quentinoises)		150.00 €		
TOTAL LOCATION				

<u>Nota</u>

* 🛦 la crêpière, les marmites, la friteuse à gaz et les barnums ne rentrent pas dans l'adhésion

Obligatoire : 1 copie de l'assurance de l'association lors de la réservation

^{*} Avec notice de montage + registre sécurité à contre signer à l'enlèvement

REGLEMENT DE LOCATION DU MATERIEL

Le matériel du comité des fêtes est réservé en priorité aux associations ayant déclaré leur siège social sur la commune de St Quentin-Fallavier. En ce qui concerne le chapiteau, les associations copropriétaires seront prioritaires sur les autres associations.

La cotisation payée par les adhérents (associations) leur donne droit à l'emprunt du matériel pour **trois** manifestations.

Les demandes des associations « extérieures » et des particuliers seront examinées dans la limite de la disponibilité du matériel.

Le chèque de caution devra être établi au nom du **Comité des Fêtes** et remis lors de la réservation du matériel, le chèque de location lors de l'enlèvement du matériel.

Pour la prise et le retour du petit matériel, il se fait sur rendez-vous en fonction de vos disponibilités et de l'équipe du comité

Toute détérioration ou matériel rendu en retard seront facturés à l'utilisateur

Location matériel (sauf chapiteau)					
√	Associations St Quentinoises (sauf articles Associations hors commune et particuliers	gratuitévoir tarif recto.			
Chapiteau					
✓ ✓ ✓	Associations St Quentinoises non-copropriéta	gratuité et priorité. iresvoir tarif recto. voir tarif recto.			
	réservation du matériel ne sera effective qu'à la le référent utilisateur, accompagné du chèque	a réception du présent bordereau dûment complété et signé de caution, et de la copie de l'assurance.			
		Fait à St Quentin Fallavier, le			
		Le Responsable du matériel			
PF	RISE EN CHARGE	RESTITUTION			
DA	NTE :	DATE :			
HE	EURE :	HEURE :			
ΕT	AT DU MATERIEL :				

MONTANT DE LA CAUTION : ...

NOM et SIGNATURE DU RÉFÉRENT UTILISATEUR :